



**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 14 MARS 2022**

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 14 mars à 19 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de SALLES, convoqué le 08 mars 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Salle des fêtes du Bourg de SALLES, sous la présidence de Monsieur Bruno BUREAU, Maire.

**PRÉSENTS** : Bruno BUREAU, le Maire,

Nadège DOSBA - Patrick ANTIGNY - Fabienne PASQUALE - Dominique BAUDE - Sylvie DUFOURCQ - Morgan BOUTET - Christiane PRÉVOST - Eric CHAUFFETON – Adjoints au Maire  
Bernard PLET - Anne-Marie MOREIRA - Jean-Louis MARTEGOUTE - Françoise VELAZCO - Carole GRÉAUME - Hervé GEORGES (arrivé pour le vote de la délibération n°2022-17) - Pierre BROUSTE-LEFIN - Carole BONNAFOUX - Florence PEREIRA - Frantz MOUGEOT - Frédéric ARAUJO - Vanessa DANIEL – Séverine PLACE-HANS - Perrine HEURTAUT - Tristan PAUC - Vincent TÉCHOUEYRES – Graziella CLICHEROUX - Jean-Matthieu LECOCQ – Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

Alain BOURGUIGNON a donné pouvoir à Jean-Louis MARTEGOUTE.  
Patrice JOUBERT a donné pouvoir à Vincent TÉCHOUEYRES.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Pierre BROUSTE-LEFIN

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2022.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ?

Pas d'observation.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire présente ensuite les :

**DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Décision du Maire n°2022-07 – Visa Préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2022 – Nouvelles tarifications pour l'ensemble des concessions funéraires du cimetière communal ;

Décision du Maire n°2022-08 – Visa Préfectoral du 14 février 2022 – Demande de subventions au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux ;

Décision du Maire n°2022-09 – Visa Préfectoral du 14 février 2022 – Demande de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ;

Décision du Maire n°2022-11 – Visa Préfectoral du 28 février 2022 – Conclusion de location à titre précaire ;

Décision du Maire n°2022-12 – Visa Préfectoral du 24 février 2022 – Annule et remplace la décision du Maire n°2021-33 fixant les tarifs pour les manifestations municipales ;

Décision du Maire n°2022-13 – Visa Préfectoral du 28 février 2022 – Fixation des tarifs dans le cadre du festival le bazar des mômes.

**Les décisions ont été affichées et sont jointes au dossier du Conseil Municipal.**

**Communications diverses :**

- Guerre en UKRAINE :

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février dernier, la commune s'est mobilisée par 3 actions :

- Le pavoisement de la commune aux couleurs de l'Ukraine pour marquer notre solidarité avec ce pays libre, démocratique et souverain ;
- La mise en place d'un point de collecte, tenu par les élus tous les soirs dans le local derrière l'office de tourisme, pour récolter du matériel et des produits de première nécessité. 2 camions ont déjà été envoyés vers les centres logistiques de la protection civile ;
- Dans le cadre du dispositif Préfectoral d'accueil des réfugiés ukrainiens, la commune recense les possibilités d'accueil dans les familles ou dans des logements autonomes. Un formulaire est à votre disposition à la Mairie et sur le site internet de la commune ;
- L'Ukraine, mais également les pays limitrophes qui accueillent sans restriction les familles ukrainiennes en exil ont aussi besoin d'argent pour répondre à cette situation hors norme. Des dons en numéraire sont possibles sur le site de la protection civile – <https://don.protection-civile.org>.

Je vais vous proposer également de rajouter un point à l'ordre du jour de ce Conseil pour voter une motion de soutien au peuple ukrainien et je vous invite à vous lever pour une minute de silence en hommage aux victimes de cette invasion.

- Composition de la Commission pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

La composition de cette commission au sein de laquelle doit être installée Madame Graziella CHICHEROUX en remplacement de Madame Corinne LAURENT se fera prochainement en parallèle de la désignation des membres non élus y siégeant.

- Prochain Conseil Municipal :

Le prochain Conseil aura lieu le 04 avril 2022.

**Délibération n°2022-15 – Constitution et composition des Commissions municipales - Modification de la délibération n°2021-54 du 11 octobre 2021.**

Madame Florence PEREIRA expose que :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n°2021-54 prise en Conseil Municipal le 11 octobre 2021 portant constitution et composition des Commissions municipales et modifiant les délibérations n°2020-12-02, n°2020-11-06, n°2020-9-04 et n°2020-7-3-04 ;

Considérant qu'en raison de la démission de Corinne LAURENT, Conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein des Commissions municipales ;

Considérant que suivant installation de Graziella CLICHEROUX, actée par délibération n°2022-01 en date du 14 février 2022, il s'agira de procéder à sa nomination au sein des Commissions municipales mais également de modifier la représentation du groupe « Salles pour tous » conformément à leur courriel en date du 24 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de la composition des Commissions comme suit :

- COMMISSION FINANCES-BUDGET :

- Carole BONNAFOUX
- Nadège DOSBA
- Jean-Louis MARTEGOUTE
- Florence PEREIRA
- Bernard PLET
- Françoise VELAZCO
- Patrice JOUBERT
- Tristan PAUC
- Jean-Matthieu LECOCQ

- COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Frédéric ARAUJO
- Dominique BAUDE
- Hervé GEORGES
- Jean-Louis MARTEGOUTE
- Frantz MOUGEOT
- Anne-Marie MOREIRA
- Patrice JOUBERT
- Graziella CLICHEROUX
- Jean-Matthieu LECOCQ
- 2 administrés nommés par le Maire : Patrick FILIPE et Mélanie MANGEANT.

- COMMISSION URBANISME ET SÉCURITÉ :

- Patrick ANTIGNY
- Carole BONNAFOUX
- Pierre BROUSTE-LEFIN

- Frantz MOUGEOT
- Bernard PLET
- Françoise VELAZCO
- Patrice JOUBERT
- Vincent TÉCHOUEYRES
- Jean-Matthieu LECOCQ
- 2 administrés nommés par le Maire : Fanny COLOMBO-DECORY et Gérard FABRE.

- COMMISSION ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE ET JUMELAGE :

- Alain BOURGUIGNON
- Carole GREAUME
- Jean-Louis MARTEGOUTE
- Fabienne PASQUALE
- Séverine PLACE HANS
- Pierre BROUSTE-LEFIN
- Patrice JOUBERT
- Tristan PAUC
- Jean-Matthieu LECOCQ
- 2 administrés nommés par le Maire : Christophe GENESTE et Stéphanie BEAUGNIER.

- COMMISSION TRAVAUX, ACCESSIBILITÉ ET FORET :

- Frédéric ARAUJO
- Alain BOURGUIGNON
- Frantz MOUGEOT
- Bernard PLET
- Christiane PREVOST
- Françoise VELAZCO
- Patrice JOUBERT
- Vincent TÉCHOUEYRES
- Jean-Matthieu LECOCQ
- 2 administrés nommés par le Maire : Joël DULAUANS et Francine DUMORA.

- COMMISSION FESTIVITÉS, COMMUNICATION ET COMMERCES :

- Frédéric ARAUJO
- Alain BOURGUIGNON
- Carole BONNAFOUX
- Éric CHAUFFETON
- Carole GREAUME
- Florence PEREIRA
- Perrine HEURTAUT
- Graziella CLICHEROUX
- Jean-Matthieu LECOCQ
- 2 administrés nommés par le Maire : Emmanuelle FILIPE et Bernard DUMORA.

- COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE :

- Morgan BOUTET
- Pierre BROUSTE-LEFIN

- Vanessa DANIEL
- Frantz MOUGEOT
- Florence PEREIRA
- Séverine PLACE HANS
- Perrine HEURTAUT
- Graziella CLICHEROUX
- Jean-Matthieu LECOCQ
- 2 administrés nommés par le Maire : Christine DULUC et Alain PINGAUD.

- COMMISSION ACTION SOCIALE :

- Anne-Marie MOREIRA
- Vanessa DANIEL
- Sylvie DUFOURCQ
- Hervé GEORGES
- Carole GREAUME
- Séverine PLACE-HANS
- Perrine HEURTAUT
- Tristan PAUC
- Jean-Matthieu LECOCQ
- 2 administrés nommés par le Maire : Nadège DUGAST et Annabel SAINSAIN.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.**

**Délibération n°2022-16 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Modification de la délibération n°2021-56 du 11 octobre 2021.**

Monsieur Frédéric ARAUJO expose que :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.1414-2 et suivants et D.1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-11-04 prise en Conseil Municipal le 09 novembre 2020 portant adoption du règlement intérieur de la CAO et de la Commission « Commande publique » ;

Vu la délibération n°2021-56 prise en Conseil Municipal le 11 octobre 2021 portant modification de la composition de la CAO créée par délibération n°2020-7-3-08 en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la démission de Corinne LAURENT au poste de Conseillère municipale, actée par délibération n°2022-01 en date du 14 février 2022 et l'installation de Graziella CLICHEROUX ;

Considérant que pour rappel, la CAO est investie d'un pouvoir de décision et attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée, c'est-à-dire dont la valeur estimée hors taxe, prise individuellement, est égale ou supérieure aux seuils européens, sauf en cas d'urgence impérieuse. Elle émet en outre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public, passé selon une procédure formalisée, entraînant une augmentation du montant global de plus de 5% ;

Considérant qu'en application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales susvisé, la CAO se compose du Maire ou de son représentant en qualité de Président, de cinq membres de l'Assemblée délibérante et de cinq membres suppléants, élus selon les mêmes modalités ;

Considérant que l'élection se réalise à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il s'agira de procéder au remplacement d'un siège pour la liste « Salles pour tous » en proposant la nomination de Madame Graziella CLICHEROUX ;

Considérant que le vote sera proposé à main levée en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ORGANISE** le vote à main levée ;
- **FIXE** la composition de la CAO comme telle :

Président : Monsieur le maire ou son représentant.

Titulaires :

- Christiane PRÉVOST ;
- Eric CHAUFFETON ;
- Dominique BAUDE ;
- Graziella CLICHEROUX ;
- Jean-Matthieu LECOCQ.

Suppléants :

- Bernard PLET ;
- Frédéric ARAUJO ;
- Hervé GEORGES ;
- Fabienne PASQUALE ;
- Tristan PAUC.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.**

**Délibération n°2022-17 – Composition de la Commission « Commande publique » - Modification de la délibération n°2021-57 du 11 octobre 2021.**

Monsieur Jean-Louis MARTEGOUTE expose que :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Conseil Municipal du 14 mars 2022

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-7-3-03 du 16 juillet 2020, modifiée par la délibération n°2020-9-03 du 14 septembre 2020, relative à la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et plus précisément le point n°3) lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et jusqu'à la limite de 100 000 € hors taxe ;

Vu la délibération n°2020-11-03 prise en Conseil Municipal le 09 novembre 2020 portant création d'une Commission « Commande publique », modifiée par la délibération n°2021-57 le 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2020-11-04 prise en Conseil Municipal le 09 novembre 2020 portant adoption du règlement intérieur de la CAO et de la Commission « Commande publique » ;

Vu la démission de Corinne LAURENT au poste de Conseillère municipale, actée par délibération n°2022-01 en date du 14 février 2022 et l'installation de Graziella CLICHEROUX ;

Considérant que pour rappel, la Commission municipale « Commande publique », permanente, est chargée de donner son avis simple dans le cadre de l'attribution des marchés publics passés par la commune en procédure adaptée pour les procédures suivantes (sauf urgence impérieuse) :

- les marchés passés selon une procédure formalisée qui ne sont pas attribués par la CAO en raison de leur valeur estimée hors taxe inférieure aux seuils européens, à la condition que cette valeur soit égale ou supérieure à 40 000€ ;

- les marchés publics de travaux, de fournitures ou de services passés selon une procédure adaptée et dont la valeur estimée hors taxe du besoin, prise individuellement, est égale ou supérieure à 40 000€ ;

- les marchés publics de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée et dont la valeur estimée hors taxe du besoin est égale ou supérieure à 20 000€.

Considérant qu'elle n'a pas compétence pour ouvrir les plis des candidatures et des offres, ni régulariser les candidatures, procéder à une négociation avec les candidats, demander des précisions ou encore de rejeter les offres inacceptables, inappropriées, irrégulières ou anormalement basses ;

Considérant que la composition de cette Commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ; ainsi, tous les groupes politiques présents au Conseil Municipal seront représentés ;

Considérant à ce titre, qu'il s'agira de procéder au remplacement d'un siège pour la liste « Salles pour tous » en proposant la nomination de Madame Graziella CLICHEROUX ;

Considérant qu'il est proposé un vote à main levée en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ORGANISE** le vote à main levée ;
- **FIXE** la composition de la Commission « Commande publique » comme telle :

Président : Monsieur le Maire ou son représentant.

Titulaires :

- Christiane PRÉVOST ;
- Eric CHAUFFETON ;
- Dominique BAUDE ;
- Graziella CLICHEROUX ;
- Jean-Matthieu LECOCQ.

Suppléants :

- Bernard PLET ;
- Frédéric ARAUJO ;
- Hervé GEORGES ;
- Fabienne PASQUALE ;
- Tristan PAUC.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.**

**Délibération n°2022-18 – Débat des Orientations Budgétaires 2022.**

Projection d'un diaporama et lecture du Rapport des Orientations Budgétaires.  
Le Rapport est joint en annexe.

Monsieur le Maire et Madame Nadège DOSBA exposent que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Considérant qu'en vertu de la disposition précitée, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique » ;

Considérant que cette obligation concerne, de fait, la commune de Salles ;

Considérant la lecture donnée en séance du Conseil Municipal par Monsieur le maire et Madame Nadège DOSBA du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 (ROB), des engagements pluriannuels envisagés et des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2022, sur la base du Rapport annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération ainsi que le Rapport annexé, seront transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon ;
- **PRÉCISE** qu'il sera également publié en vue d'assurer l'information des administrés.

La parole est donnée à Tristan PAUC :

Comme il est de coutume préalablement au vote du budget prévisionnel, un débat des orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui le précèdent.

C'est le second débat qui nous est proposé depuis le début de la mandature. Et malheureusement comme l'année dernière, nous découvrons sur table le rapport des orientations budgétaires (ROB) qui devrait permettre et orchestrer le débat. Ce fonctionnement ne permet pas une analyse fine permettant d'enrichir le débat avec transparence et sérénité. Ce fonctionnement n'est pas en phase avec vos obligations réglementaires et légales quant aux délais de communication dudit rapport, et cette situation nuit au droit d'information légitime des élus d'opposition pourtant encadré par la loi.

Notons qu'il est bien précisé à l'article 16 du Règlement intérieur de notre assemblée voté lors de la séance du 9 novembre 2020 – Rapport sur les orientations budgétaires du budget : « *La convocation de la séance, lors de laquelle le ROB est présenté, est complétée d'une note de synthèse faisant notamment ressortir les éléments suivants : évolution des comptes administratifs précédents, ratios sur la fiscalité locale* ». Dès lors, le non-respect du présent règlement met en difficulté la sincérité des débats et surtout son efficacité.

Par ailleurs, nous rappelons que le Code Général des Collectivités territoriales dispose « qu'une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue d'un débat d'orientations budgétaires, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux (Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18).

J'ajoute enfin, et c'est certainement là le point le plus délicat que le rapport d'orientations budgétaires (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales tel que modifié par la loi NOTRe et le décret n° 2016-8 du 24 juin 2016) non seulement doit être obligatoirement communiqué au minimum 5 jours avant le débat d'orientations budgétaires (DOB) par le président de l'exécutif de la collectivité mais que si ce rapport n'est pas communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante de la collectivité, on considère qu'il y a un vice à caractère substantiel dans l'élaboration du budget : cela peut alors justifier l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif, intervenue au terme d'une procédure irrégulière.

Dans ces conditions, nous estimons que le débat des orientations budgétaires ne peut naturellement qu'être mal interprété, susciter des polémiques inutiles puisqu'il interviendrait à l'issue d'une procédure irrégulière.

C'est pourquoi, malheureusement, nous avons été obligés de saisir à ce sujet, M. Le Sous-Préfet d'Arcachon et de tenir également informée Madame la Préfète de la Gironde pour faire valoir notre droit.

Par conséquent, et vu les enjeux et l'importance du sujet, nous vous demandons de reporter ce débat qui est très loin d'être, pour nous, une simple formalité car il ne peut avoir la qualité d'échange nécessaire ce soir.

Nous souhaitons prendre part de façon équilibrée aux partages de ces éléments car il est de l'intérêt de tous les Sallois et de tous les élus d'offrir le débat le plus transparent sur ce sujet qui engage financièrement notre collectivité et l'argent public de nos Sallois.

Monsieur le Maire :

Je trouve intéressant que ce soit vous particulièrement qui nous rappelez les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, vous qui pendant 6 ans étiez Adjoint aux finances et qui nous lisait le Rapport d'Orientations Budgétaires que l'on n'avait jamais avant et qu'on a eu sur table les deux dernières années seulement. Avant on l'avait après le Conseil. Je sais que je rabâche sur les « anciennement », mais que ce soit vous qui fassiez aujourd'hui cette remarque... Je suis content que vous nous rappeliez les articles du code dont vous vous êtes abstenus pendant six ans de votre mandature alors que vous étiez Adjoint aux finances et que vous présentiez ces comptes. Pendant six ans, j'ai dû vous entendre lire le Rapport d'Orientations Budgétaires que sortait SIMCO, parce que maintenant que j'ai découvert le logiciel, je sais comment sortait votre Rapport d'Orientations Budgétaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui car on essaie de le rendre un peu plus lisible et un peu plus ludique pour tous les élus. Il a fallu que je prenne des notes, il a fallu que j'écoute au fur et à mesure que vous parliez, pendant 45 min à 1 heure, à chaque fois il a fallu que le débat se passe et à chaque fois nous sommes intervenus. Qu'aujourd'hui vous fassiez cette remarque, de tout le monde je peux l'entendre de vous jamais. Le débat des Orientations Budgétaires a lieu ce soir, je pense que ceux qui veulent s'exprimer le peuvent aujourd'hui, vous l'avez déjà sur table, ce n'est déjà pas mal. Aujourd'hui le fait est, on a un logiciel que vous avez choisi d'ailleurs, qui nous pose quelques soucis, car le ROB je l'ai commencé il y a trois semaines et SIMCO n'a jamais été en capacité de nous fournir les bons chiffres. Un jour, si j'ai le temps je me repencherai sur les différents Rapports d'Orientations Budgétaires que vous avez présentés sortis de SIMCO pour voir qu'elle était la véracité entre ce que vous nous disiez en Conseil Municipal et la réalité des chiffres, parce que je me rends compte aujourd'hui qu'il n'y a pas un chiffre qui est bon. Encore ce matin, on s'est rendu compte que le calcul de la dette n'était pas bon, car les annuités ne correspondaient pas au capital remboursé et aux intérêts, même une addition, ce logiciel ne sait pas la faire. Je vois aujourd'hui qu'il y a des précautions à prendre avec ce logiciel, car il faut vérifier à peu près tous les chiffres. Je l'ai terminé ce matin. Voilà la raison pour laquelle on ne vous l'a pas présenté avant. Mais je pense que franchement, pendant six ans, nous l'avoir remis sur table, et pas tout le temps, vous allez faire comme moi, vous allez apprendre à travailler et à marquer les chiffres au fur et à mesure qu'on vous les lit et dans ce cas-là vous pourrez faire des interventions. Le Débat aura bien lieu ce soir, j'ai bien noté que vous aviez saisi le Sous-Préfet, peut-être qu'il m'appellera ou peut-être pas, je verrai ce sera la surprise, mais dans tous les cas de figure voilà mon explication.

La parole est donnée à Vincent TÉCHOUEYRES :

On n'est pas obligé de reproduire le passé en permanence. Je suis assez clair pour ne pas être pris partie prenante du passé. Je pense que le débat budgétaire est important pour notre collectivité et quel qu'en soit notre affiliation. Il structure la vie de notre collectivité, la vie des Sallois et je pense que c'est un sujet qui est fortement intéressant qu'on doit partager. C'est vrai que vous l'avez très très bien présenté en 10 minutes, mais je pense que ça vaut un peu plus de temps pour qu'on l'ingurgite et y poser les bonnes questions. Comme on le disait sans fantasme, sans polémique juste avec la bonne distance par rapport au sujet.

Monsieur le Maire :

Le Rapport d'orientations budgétaires, on est sur les grandes lignes du budget. On va avoir dans la foulée le Compte Administratif et le Budget Prévisionnel. Sur le Compte Administratif vous aurez tout le loisir de vous exprimer, en fonction du ROB et en fonction du CA que vous allez recevoir. Le CA, j'aurais souhaité qu'on le vote aujourd'hui mais on ne peut pas car le Trésor Public nous l'a rendu ce matin. De notre côté, il a été envoyé depuis un petit moment, mais avec la réforme territoriale et avec le nombre d'agents à Belin-Béliet, ils n'ont pas réussi à finir, on l'a donc eu ce matin ce n'était pas possible de le présenter. Vous aurez tout le loisir d'étudier le Rapport d'orientations budgétaires et vous aurez tout le loisir d'intervenir sur le CA à ce moment-là. Maintenant je ne vous reproche pas ce genre de chose. J'ai fait l'exercice pendant six ans et je sais qu'il est compliqué. Je suis toujours intervenu pendant les 6 années de mandat en prenant des notes pendant que Monsieur PAUC lisait. Je pense qu'aujourd'hui il faut qu'il fasse un effort de crayon et qu'il prenne des notes s'il veut intervenir. Je ne dis pas que l'on continuera comme ça, car j'espère qu'à terme on va se débarrasser d'un logiciel qui coûte cher et qui ne sert à rien. Je pourrais peut-être m'y mettre plus tôt et vous l'envoyer plus tôt.

Monsieur Vincent TÉCHOUEYRES :

Le débat ne se résume pas avec une discussion entre Monsieur BUREAU et Monsieur PAUC parce que je pense qu'on peut élargir la discussion et on pourrait prendre un peu de temps pour discuter sur ce sujet.

Madame Nadège DOSBA :

Le débat aura lieu, car il va être présenté en commission des finances où vous aurez le Compte Administratif et les inscriptions du BP 2022, on prendra le temps et ensuite on en discutera lors du Conseil Municipal et là on aura vraiment tous les documents de maquette budgétaire. Donc le débat il aura lieu.

Monsieur Tristan PAUC :

Juste une petite remarque. On ne dit pas qu'on n'aura pas ce débat, là on a une opportunité d'avoir un débat, ça s'appelle Débat des Orientations Budgétaires, c'est prévu par la Loi expressément. On a effectivement le Compte Administratif et les autres documents dans les 5 jours réglementaires. Là aujourd'hui ça veut dire qu'en fait c'est une simple formalité que jamais on ne pourra avoir ce débat et que finalement on perd son temps et que le débat on l'aura ultérieurement.

Monsieur le Maire :

Le débat vous pouvez l'avoir au moment du Compte Administratif, ce que je faisais d'ailleurs très régulièrement pendant votre mandature.

Monsieur Tristan PAUC :

J'ai bien compris que vous allez avoir perpétuellement cet esprit revancharde et c'est bien dommage car vous avez encore fait cette remarque « vous allez me faire payer très cher ».

Monsieur le Maire :

Je ne vais pas vous faire payer très cher.

Monsieur Tristan PAUC :

Je n'en dirais pas d'avantage, ce n'est pas l'objet.

Monsieur le Maire :

Ce que je trouve dommage c'est que ce soit vous qui nous rappeliez les articles que vous n'avez jamais respectés pendant six ans. Et permettez-moi de vous le redire. Et je vous le redirais éternellement tant que vous serez comme ça et tant que vous rabâcherez des choses comme ça. Il n'y a rien aujourd'hui par rapport aux chiffres qui vous ont été présentés. Ce sont des chiffres très synthétiques qui vous permettent d'avoir une vision générale, à la fois de ce qu'il s'est passé et à la fois de ce qu'on va mettre dans le prochain Budget notamment au niveau de l'investissement. Il n'y a rien qui vous empêche aujourd'hui de débattre sur ce sujet.

Madame Nadège DOSBA :

Sur la partie investissement il y a 4 axes importants, vous pouvez tout à fait je pense prendre connaissance de ces 4 axes et débattre aujourd'hui pour savoir si un de ces axes ou tous vous conviennent ou si vous auriez souhaité que des axes d'investissement soient différents.

Monsieur Vincent TÉCHOUEYRES :

Est-ce qu'à minima on peut prendre un engagement pour les années à venir pour essayer d'avoir un peu plus de temps pour gérer ce genre de sujet comme la Loi nous le permet ?

Monsieur le Maire :

Je sais que la Loi vous le permet. Je vous ai dit l'année dernière que j'essaierai. L'année dernière j'ai découvert le logiciel SIMCO et quand j'ai commencé à contrôler les chiffres je me suis rendu compte que tout était faux. On a retravaillé cette année avec eux, on a rentré les chiffres plus tôt, on a donné les maquettes budgétaires, on a relancé à nouveau le process et on s'est rendu compte à nouveau que les chiffres étaient faux sur le logiciel SIMCO. Aujourd'hui je me suis fait des tableaux, j'espère que l'année prochaine je pourrais arriver à vous l'envoyer plus tôt. Là, j'étais préparé pour vous l'envoyer plus tôt car j'ai commencé il y a 3 semaines. J'ai fini ce matin car on s'est rendu compte que tous les ratios de la dette étaient faux. Donc on essaiera.

**Il est pris acte de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires.**

**Délibération n°2022-19 – Cession des parcelles AT n°73 et AT n°74 à la Société Anonyme (SA) HLM 3F CLAIRSIENNE.**

Monsieur Patrick ANTIGNY expose que :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1 et -2 et L.2141-1 ;

Vu les échanges avec la SA HLM 3F CLAIRSIENNE au cours de l'année 2021 ;

Vu la délibération n°2022-09 du 14 février 2022 classant les parcelles section AT n°73 et n°74 d'une contenance de 919 m<sup>2</sup> situées rue du Castéra dans le domaine privé communal suivant désaffectation ;

Vu la tenue de la Commission municipale « Urbanisme et sécurité » le 04 mars 2022 ;

Considérant que le terrain constitué des parcelles cadastrées section AT n°73 et AT n°74 d'une contenance de 919 m<sup>2</sup> est inclus dans le périmètre du secteur UA1 dédié à la création d'une résidence intergénérationnelle et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) liée, tels que définis dans le PLU approuvé le 27 novembre 2019 ;

Considérant que dans le courant de l'année 2021, la SA HLM 3F CLAIRSIENNE, en vue de réaliser un projet immobilier, a proposé d'acquérir les parcelles section AT n°73 et n°74 situées rue du Castéra au prix de 200 000 € HT, précisant que les frais d'acquisition liés à cette transaction seront à sa charge ;

Considérant que par courrier en date du 21 décembre 2021, le Pôle d'Évaluation Domaniale a validé l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 200 000 € ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal la cession de ce bien au prix de 200 000 €, hors frais d'acquisition qui seront pris en charge par la SA HLM 3F CLAIRSIENNE ;

Considérant qu'il est précisé qu'une promesse de vente sera d'abord établie puis, sous réserve de la levée de conditions suspensives précisées par CLAIRSIENNE dans son courrier de proposition d'acquisition, suivra l'acte de transfert de propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de la cession, à la SA HLM 3F CLAIRSIENNE, des parcelles cadastrées section AT n°73 et n°74, d'une contenance d'environ 919 m<sup>2</sup> situées rue du Castéra, au prix de 200 000 € HT (DEUX CENT MILLE EUROS) hors frais d'acquisition ;
- **DIT** que les frais d'acquisition seront pris en charge par la SA HLM 3F CLAIRSIENNE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes diligences nécessaires en vue de cette cession, notamment à signer la promesse de vente puis l'acte de transfert de propriété sous réserve de la levée des conditions suspensives, et tous documents afférents à cette opération.

La parole est donnée à Vincent TÉCHOUEYRES :

Pour le flux des véhicules parce qu'on est dans un sens unique, comment vous avez imaginé les choses ?

Monsieur Patrick ANTIGNY :

Pour apporter un peu plus de précisions, vous avez noté dans vos supports de communication que ça représentait 57 logements dont 30% en social, en fait c'est 100% de logement solidaire, tous les logements seront dédiés au solidaire. Pour des personnes d'un certain âge et pour des personnes plus jeunes avec une interaction au niveau des espaces communs qui seront dédiés. Pour le flux nous sommes en train d'y travailler et nous en avons pris conscience. Pour l'instant il n'y a qu'un Certificat d'Urbanisme de déposé avec un premier plan. Le travail va se faire totalement avec le CAUE et avec l'architecte Départemental, Monsieur Mercier puisqu'on est en secteur ABF. Nous sommes en train de voir aussi, puisque dans l'OAP il y a la parcelle de Monsieur COURBIN à coté, pour traiter ce problème. Donc ce n'est que le début mais on a bien pris conscience qu'il ne faut pas gérer un flux de 60, 65 voitures en les affectant du côté du sens unique pour les faire ressortir place Saint Pierre. Un peu comme on avait traité la résidence Synonym ou il était prévu un sens traversant unique pour injecter tout le monde vers la place Saint Pierre pour ensuite repasser dans le bourg. On a traité ça en faisant une liaison douce et en éjectant les voitures à l'extérieur de

Salles. On a fait une commission mixte mardi soir et on partage tous cette fonctionnalité de la mobilité, des déplacements, de la sécurité, des travaux avec vous parce que c'est le but.

Monsieur le Maire :

Patrick parlait tout à l'heure de la maison Courbin. Ce foncier là nous permettrait les flux sur des points différents. Toute la zone qui prend la rue du Castera, la zone du centre-ville vont être traitées cette année, vous allez le travailler en commission travaux, voirie et sécurité. C'est-à-dire qui vont permettre à la fois de la circulation en sens unique et à double sens, piétons vélos. Cela va permettre que les zones internes du centre-ville vont devenir prioritaires pour les piétons/vélos et les voitures seront des accessoires à la chaussée. Cela va être travaillé sur l'ensemble de la partie centre-ville avec une limitation de vitesse à 20 km/h.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.**

**Délibération n°2022-20 – Cession d'une partie de passe communale de 125m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Le Houdin » à la société HIVORY SAS.**

Monsieur Frantz MOUGEOT expose que :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1 et -2 et L.2141-1 ;

Vu les échanges avec la société HIVORY SAS au cours de l'année 2021 ;

Vu la délibération n°2021-68 du 08 novembre 2021 portant désaffectation et déclassement d'une partie de passe communale d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Le Houdin » en vue de sa vente à la société HIVORY ;

Vu la tenue de la Commission municipale « Urbanisme et sécurité » le 04 mars 2022 ;

Considérant que la commune de Salles loue depuis le milieu des années 1990, par conventions successives, à la Société Française de Radiotéléphone (SFR), puis à sa filiale la société HIVORY, une partie de passe communale d'environ 150 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Le Houdin » ;

Considérant que cette occupation du domaine public rapporte à la commune environ 3 500 € par an ;

Considérant que le terrain, objet de la présente délibération, supporte un pylône de 48 mètres de haut, un local technique et les infrastructures nécessaires à l'exploitation du site radioélectrique, infrastructures qui ont été construites par la société SFR ;

Considérant que dans le courant de l'année 2021, la société HIVORY SAS a proposé d'acquérir ladite partie de passe communale ;

Considérant qu'après négociations, les parties ont trouvé un accord moyennant la somme de 60 000 € HT ;

Considérant que ce bien, entendu comme la parcelle cadastrée section AD n°337 après arpentage réalisé par le cabinet de géomètre-expert TERRA PROXIMA selon le document joint, au regard de sa situation et de sa configuration, n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal, ni à l'usage direct du public. En effet, suivant rapport de constatations, la parcelle section AD n°337 à céder ne supporte que le pylône, propriété de la société HIVORY, et ses accessoires ;

Considérant que dès lors, pour envisager cette cession, le Conseil Municipal, par délibération n°2021-68 du 08 novembre 2021, a constaté la désaffectation de cette partie de passe communale, l'a déclassée et l'a intégrée dans le domaine privé de la commune ;

Considérant que le 19 janvier 2022, le Pôle d'Évaluation Domaniale sollicité au titre des articles L.3222-2 et R.3222-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, a validé la valeur vénale du bien à céder à 60 000 € ;

Considérant que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à la cession de la parcelle section AD n°337 susmentionnée à hauteur de 60 000 €, hors frais de géomètre et d'acquisition, frais qui seront pris en charge par la société HIVORY SAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de la cession de la parcelle référencée section AD n°337 d'une contenance de 125 m<sup>2</sup> au profit de la société HIVORY SAS, au prix de 60 000 € HT (SOIXANTE MILLE EUROS), hors frais de géomètre et d'acquisition ;
- **DIT** que les frais de géomètre et d'acquisition seront pris en charge par la société HIVORY SAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes diligences nécessaires en vue de cette cession, à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette opération.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.**

**Délibération n°2022-21 – Plans d'actions des aménagements ayant fait l'objet d'études – Programme « AVELO » porté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).**

Monsieur Dominique BAUDE expose que :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de financement n°19NAC0214 de l'ADEME relative à l'appel à projet Vélo et territoires – Programme AVELO auquel la commune s'est portée candidate ;

Vu les livrables attendus par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la tenue de la Commission municipale « Urbanisme et sécurité » le 04 mars 2022 ;

Considérant que pour finaliser sa demande de subvention, la commune a fait parvenir à l'ADEME, fin 2021, le rapport final qui conditionne le versement de l'aide ;

Considérant qu'en complément, il convient de délibérer afin d'une part, d'acter les termes de la décision de financement et d'autre part, de valider les plans d'actions pour la mise en œuvre opérationnelle des aménagements ayant fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des termes de la décision de financement de l'ADEME, annexée à la présente délibération ;
- **ACCEPTE** les plans d'actions pour la mise en œuvre opérationnelle des aménagements ayant fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, annexés à la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ.**

**Délibération n°2022-22 – Motion pour l'Ukraine.**

Monsieur le Maire expose que :

Le Conseil Municipal,

Aux portes de l'Europe, le Président Russe Vladimir Poutine a décidé, le 24 février dernier, en violation de toutes les règles du droit international, d'envahir un Etat démocratique et souverain, l'Ukraine, situation de fait équivalente à une déclaration de guerre.

Le peuple Ukrainien est aujourd'hui la proie d'une offensive démesurée, inhumaine et effroyable engendrant un exode massif de femmes, d'hommes et d'enfants fuyant les zones de combat. L'escalade de cette violence, les bombardements répétés et les attaques contre les villes et territoires Ukrainiens constituent une grave menace pour la paix et la démocratie dans toute l'Europe. Les populations civiles sont aujourd'hui les principales victimes de ce conflit.

Rien ne semble pouvoir arrêter le Président Poutine dans sa fermeté à soumettre l'Ukraine même si la résistance du peuple Ukrainien et de son armée semble contrecarrer ses plans de Blitzkrieg ou guerre éclair.

Maintenant un dialogue rapide pour un arrêt des combats, sous l'égide des instances Onusiennes et Européennes, doit être une priorité.

Au XXIème siècle, de tels actes, qui nous ramènent aux heures sombres de notre histoire, ne peuvent être tolérés car, si nous devons baisser les bras et laisser faire, c'est l'ensemble de notre continent qui pourrait être menacé en différents points.

Cela donnerait le mauvais signal à d'autres puissances que tout est possible sans répercussions fortes et durables. La Chine avec Taïwan, les 2 Corées et j'en oublie beaucoup d'autres, tant le contexte géopolitique international est tendu, regardent avec attention ce conflit.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Salles réuni ce lundi 14 mars 2022 :

- **CONDAMNE** la décision autocratique du Président de la Russie d'envahir l'Ukraine, pays démocratique et souverain ;
- **SOUTIENT** le peuple Russe dans sa volonté de faire cesser la guerre qui lui a été imposée par ses dirigeants ;
- **MARQUE** son respect et sa solidarité à l'État démocratique d'Ukraine, à son peuple, à ses dirigeants, ses combattants et à son Président Volodymyr ZELENSKY ;
- **SOUHAITE** que les combats cessent immédiatement et que l'Ukraine retrouve sa souveraineté ;
- **CONFIRME** que la Commune de Salles souhaite accueillir tous réfugiés fuyant les combats afin de trouver protection et solidarité et invite ses concitoyens à faire connaître, en Mairie, toute offre d'hébergement dans le cadre du dispositif d'accueil mis en place par les services Préfectoraux ;
- **APELLE** la population Salloise à apporter toute aide ou marque de sympathie et de soutien au peuple Ukrainien notamment en participant à la collecte de produits de première nécessité organisée par les élus municipaux ;
- **DIT** que le drapeau Ukrainien flottera sur le fronton de l'Hôtel de Ville tant que la paix ne sera pas revenue.

Monsieur le Maire :

Je souhaitais remercier tous les élus ici présents pour votre aide dans la collecte des denrées de première nécessité qui s'effectue tous les soirs, car je sais que tous ceux qui ont pu donner de leur temps sont venus et je vous en remercie vivement. On a encore quelques défauts logistiques avec la protection civile, j'espère que ça va s'arranger incessamment sous peu. Je voudrais aussi remercier tous les habitants qui ont fait preuve d'un élan de générosité, remercier ceux qui se sont proposés pour accueillir des familles Ukrainiennes, aujourd'hui on est à 16 familles inscrites. On a aussi une famille Ukrainienne qui nous a contacté pour nous dire qu'elle était prête à aider en terme de traduction, à l'intégration des enfants etc. Donc on va pouvoir mettre en place des actions et transmettre très prochainement l'ensemble des offres d'hébergement à la Préfecture puisque les demandes commencent à arriver.

La parole est donnée à Monsieur Jean-Matthieu LECOQ :

Il est important que chacun prenne conscience et mesure la gravité du moment.

20 ans d'aveuglement et d'inertie sur le pouvoir russe nous ont conduit à cette situation.

Dès son arrivée au pouvoir, Poutine a expliqué que la chute de l'URSS était la plus grande catastrophe géopolitique du XXème siècle.

L'Histoire nous a appris qu'un idéologue au pouvoir, loin de se modérer, se radicalise de plus en plus. Aujourd'hui, on en est là. C'est l'aboutissement de vingt ans de radicalisation idéologique.

Il est important de tendre la main à l'Ukraine. D'offrir la possibilité au peuple Ukrainien, victime de cette guerre, de trouver protection et solidarité dans l'ensemble des pays Européen.

J'ai une pensée pour nos amis en Pologne, qui font preuve d'un grand élan de solidarité avec le peuple Ukrainien, qui sont en première ligne et endossent la responsabilité énorme de protéger l'Europe et le monde libre.

Il ne doit y avoir aucune faiblesse de la part de l'Union européenne. Chaque signe de faiblesse serait une invitation à l'agression.

Notre absence de réaction, lors de la guerre de Tchétchénie, puis face à l'invasion de la Géorgie, puis face à l'invasion de la Crimée, puis quand les Russes ont détruit Alep et tant d'autres villes syriennes, nous a conduit à cette situation.

Il serait inexact de dire que les Occidentaux n'ont pas une part de responsabilité dans ces événements. On aurait dû deviner les intentions de Poutine, qui investissait massivement depuis 10 ans dans le militaire, qui tissait des liens avec la Chine, qu'il réorganisait son agriculture pour supporter des sanctions occidentales.

L'avenir nous le dira, mais nous aurions dû tout faire pour prévenir cette rupture de la Russie avec l'Union Européenne. La France a raison de parler à Poutine. Il va falloir continuer, comme Zelensky lui-même le demande avec calme et courage, à aider l'Ukraine, bien sûr, mais aussi à parler au peuple russe.

Pour autant, on peut se féliciter d'une forme de prise de conscience de l'Europe. Il faut désormais maintenir ce niveau de conscience, d'unité et de volonté sur le long terme.

Espérons voir émerger de ce conflit une défense européenne crédible.

L'avenir de l'Europe se joue à Kiev

La parole est donnée à Monsieur Vincent TÉCHOUEYRES :

Monsieur le Maire, Chers élus, Chers Sallois

Nous sommes fiers de porter collectivement cette motion pour l'Ukraine à ce Conseil Municipal et merci Monsieur le Maire pour cette initiative et de nous y associer.

Depuis plus de 2 semaines, M. Poutine a délibérément choisi de violer toutes les règles du droit international.

M. Poutine a bafoué les principes de démocratie, de souveraineté, au mépris des nombreuses actions diplomatiques déployées et mises en gardes par de nombreux chefs d'États dont le Président Emmanuel Macron.

Chaque minute de ce conflit, M. Poutine massacre ce peuple Ukrainien sans état d'âme, sans raison à part sa volonté folle de vouloir reconstituer le territoire du passé de l'URSS.

Nous soutenons sans retenue l'État souverain d'Ukraine du Président Volodymyr Zelensky, un pays où le Président Poutine tue majoritairement des civils, maintenant depuis hier des journalistes.

Ce conflit a déjà généré un exode de 2,7 millions d'Ukrainiens vers toute l'Europe où chaque pays doit apporter sa solidarité sans faille d'accueil face à cette détresse.

Vu la menace Nucléaire, l'affrontement n'est pas la solution à date, nous devons privilégier la négociation diplomatique, tout en accentuant les sanctions économiques contre l'État russe.

Il est nécessaire que nos dirigeants trouvent des solutions pour priver au plus vite M. Poutine de ses principales ressources financières telles que le gaz et le Pétrole.

Nous comptons sur le peuple russe qui est, à ce jour prisonnier des actes de son dictateur afin qu'il puisse réagir et chasser ce despote en vue d'apaiser la situation.

Nous pensons aussi à notre population et à nos jeunes, qui après deux ans d'une crise sanitaire, non terminée, découvre un monde qui se dérègle à nouveau et amène un stress et l'incertitude du lendemain.

Chers Sallois, soyons généreux, dans les collectes organisées par les élus pour ce peuple Ukrainien, courageux et opprimé injustement. Merci à tous.

**Motion adoptée à l'UNANIMITÉ.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

La parole est donnée à Madame Perrine HEURTAUT :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Nous souhaitons réactiver le projet de la passerelle qui était un sujet de campagne qui avait fait l'unanimité auprès des Sallois et mis en proposition par les 3 listes.

Ce sujet, plus que nécessaire, nous en sommes tous conscients, constitue un levier fort au bien vivre de notre collectivité qui attend des réponses et des décisions.

Fort de l'intérêt d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, ce projet quel qu'en soit sa solution technique – « encorbellement » ou pont - nous semble primordial à mettre à l'ordre du jour de nos choix d'investissements dans l'année.

Notre groupe souhaite s'impliquer dans le travail collaboratif de propositions pour mener la réalisation au plus vite qui unifiera la sécurité de la rive droite à la rive Gauche.

Nous vous remercions, en conséquence, pour votre prise en considération de notre demande et pour les informations utiles que vous pourrez nous communiquer à cet effet.

#### **Pour le Groupe « Salles, l'Avenir Ensemble »**

Perrine Heurtaut, Graziella Clicheroux, Vincent Téchouères, Tristan Pauc, Patrice Joubert

Monsieur le Maire :

Avant de laisser Patrick compléter mon propos sur ce sujet, je tiens à vous rassurer sur le fait qu'il n'y a pas besoin de réactiver le projet de traversée de l'Eyre. Ce sujet est en travail avec le propriétaire de l'ouvrage, le Conseil Départemental et ce depuis le début d'année dernière.

Si vous avez raison de dire que ce projet était porté par les 3 listes, il est aussi vrai qu'il était déjà dans votre projet dès 2014 et que rien n'a pu être fait en 6 ans. Vous savez donc pertinemment que le sujet de traversée est particulièrement complexe même si c'est effectivement indispensable.

La solution d'une passerelle ou d'un encorbellement du pont est définitivement tranchée puisque la passerelle est trop complexe ou trop longue à mettre en œuvre à plus d'un titre.

Nous ne sommes pas propriétaire du terrain d'ancrage sur la rive gauche qui présente un dévers important et le propriétaire n'est pas forcément vendeur. Une Déclaration d'Utilité Publique suivie d'une expropriation mettrait de nombreuses années pour aboutir.

**L'encorbellement du pont est donc la seule et unique solution.**

Si le Centre Départemental Routier (CRD) nous avait dit, comme à vous il me semble, que l'encorbellement était impossible sur un tel ouvrage, cela ne reposait pas sur la faisabilité technique mais sur une obscure note de service départementale interdisant toute modification des ouvrages d'art départementaux. Une façon pour les services départementaux d'éviter de se poser des questions et je reste courtois !

L'intervention de nos Conseillers départementaux, Sophie Piquemal et Hervé Gillé, mais également du Président Gleyze sur ce dossier a permis de débloquer la situation et de commencer le travail partenarial pour la réalisation de cette traversée. Une étude de trafic est en cours par le CRD pour mesurer le nombre de passage, les fréquences et les tailles de véhicules et nous lançons une consultation pour rechercher un cabinet de maîtrise d'œuvre spécialisé dans les ouvrages d'art pour étudier 2 possibilités d'encorbellement.

Nous devons étudier et présenter aux services d'ingénierie du Conseil Départemental un encorbellement de 2 m sur un côté ou 1.5 m des 2 côtés afin de répondre aux préconisations en matière de voie verte, piétons vélos, en site propre.

Nous devrions avoir les retours après l'été pour retenir une des solutions en fonction des coûts et des difficultés de réalisation. Le maître d'œuvre choisi présentera ses conclusions à une Commission travaux ou chaque groupe est représenté.

Monsieur Patrick ANTIGNY :

Juste pour préciser que c'était déjà un sujet qui avait été discuté en commission urbanisme avec les membres présents, sachant que je l'avais déjà évoqué aussi en Conseil Municipal. La parcelle qui était prévue, il n'y avait pas d'emplacement réservé qui avait été mis. Donc techniquement quand on travaille sur un PLU document officiellement en œuvre depuis le 27 novembre 2019 et dont nous avons hérité, il n'y avait pas la possibilité d'aller forcer le propriétaire en face de vendre son terrain et la seule manière c'est cet emplacement réservé, à part ça, il n'y avait aucune possibilité. Au-delà de ça, la mise en place d'une passerelle, à part de la faire en arc sans toucher les rives, on n'est obligé de faire une DGI auprès de la DDTM puisqu'on touche à l'eau, en plus on est sur une zone NATURA 2000 donc c'est vrai que c'était particulièrement compliqué. Maintenant on a tout à fait conscience que par rapport à la mise en œuvre du plan mobilité et dont on vous a envoyé toutes les études qui sont liées avec la réfection et toute l'étude voirie et la sécurité, on en a parlé mardi soir en commission mixte travaux voirie urbanisme et sécurité. C'était pour lancer la démarche partagée pour qu'on puisse tous ensemble aller voir ce qu'on peut faire et faire aussi des choix financiers, d'engagements et de priorité. La passerelle en fait partie. Par contre, il est bien entendu qu'elle n'avait été donnée dans ce document parce que l'étude n'est pas faite. Cette commission mixte aura les documents que lorsque les études, les chiffres et les possibilités seront posés. C'est pour ça que vous avez vu dans le document qu'il en manque 7 sur les 20 possibilités de section et de mobilité dans Salles. On aura l'occasion de retravailler dessus. Vous avez vu que

dans le ROB, il y a une certaine partie d'acquisition de parcelles pour commencer ces pistes cyclables.

La parole est donnée à Monsieur Tristan PAUC :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Notre Groupe « Salles, l'Avenir Ensemble » souhaite appeler votre attention sur les avantages de l'extinction de l'éclairage public nocturne.

Environ 6 000 communes ont décidé de procéder à une extinction totale ou partielle de leur éclairage public nocturne, parmi lesquelles, très près de nous, la commune de Mios. Il est admis que les avantages d'une telle initiative sont doubles : d'une part, préserver la biodiversité et les écosystèmes, d'autre part, économiser environ 2 100 heures d'éclairage par point lumineux et par an.

Mais au-delà, il est indispensable de s'engager en fonction des circonstances locales et des éventuels dangers à signaler, en conciliant les impératifs de sécurité publique ainsi que les objectifs d'économie d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse. Il est en effet nécessaire que dans ces lieux non éclairés, les conditions de sécurité soient de manière certaine réunies (bon état de la chaussée, présence de trottoirs...) sans quoi la commune pourrait être tenue responsable en cas d'accident. Quoiqu'il en soit, il semble judicieux avant d'instaurer un éclairage nocturne partiel de lancer une concertation avec les riverains. Il est également possible de penser à un éclairage public nocturne dit « adaptatif » ou « interactif » qui ne se mettrait en route qu'au passage d'un véhicule. Dans un contexte où plus personne ne conteste la pressentie forte hausse du coût de l'énergie et donc de l'électricité dans les prochaines années, il pourrait être opportun d'expérimenter le passage à l'extinction de l'éclairage nocturne dans des lieux à déterminer sur notre commune de Salles.

Au regard de ces éléments, nous vous remercions donc de bien vouloir nous faire connaître votre position en l'espèce et nous préciser si vous avez un retour d'expérience de la part de votre collègue, Maire de Mios.

**Pour le Groupe « Salles, l'Avenir Ensemble »**

Perrine Heurtaut, Graziella Clicheroux, Vincent Téchouères, Tristan Pauc, Patrice Joubert

Monsieur le Maire :

Comme vous avez pu le constater lors du Rapport d'Orientation Budgétaire que nous venons de vous présenter, nous allons bien nous inscrire dans le dispositif proposé par le Parc Naturel des Landes de Gascogne de « Réserve internationale de nuit étoilée » et mettre en place l'extinction de l'éclairage publique entre 23h et 5h du matin comme cela a pu se faire à Mios il y a quelques mois maintenant.

**Cependant, cette décision doit faire l'objet d'une analyse précise et de certaines précautions afin d'éviter tout risque d'engagement de responsabilité.**

Pour cela nous devons mener plusieurs études.

Une première associera les services de gendarmerie, de la police municipale, les services techniques et le Centre Routier départemental pour définir précisément les points qui peuvent se révéler accidentogènes et mettre en place les dispositifs adaptés qui permettront de laisser l'éclairage public allumé.

Une seconde avec la société Eiffage et le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde pour regarder si notre réseau est entièrement compatible avec cette mesure, s'il est bien intégralement sur horloge astrologique sectorisée pour pouvoir, le cas échéant, modifier les heures d'extinction dans certains secteurs lors de manifestation par exemple.

Les commissions travaux et sécurité seront bien entendu concertées pendant ces différentes étapes comme dans les conseils de quartier parce que ce sera l'occasion d'ouvrir les débats et un des premiers sujets qu'ils auront à traiter pourrait être celui-là.

Le cas de Mios : ils n'ont pas consulté la population. Ils ont décidé du jour au lendemain en vérifiant si c'était possible. Ils ont coupé partout, à part quelques points et ils ont dit on verra bien si quelqu'un appelle. Résultat de l'opération, 5 personnes ont appelé. Je voulais savoir un petit peu quelle méthode de concertation ils avaient mis en place et en réalité ils ont juste éteint. Ils ont décidé qu'ils rentraient dans le dispositif nuit étoilé et ils ont éteint. Après j'ai un bémol car il m'avait semblé lire il y a quelques années de ça, qu'il y avait un triple effet, car vous avez parlé de la pollution lumineuse, sur les animaux, sur les économies d'énergie, mais j'avais lu aussi un autre rapport qui disait que ça avait un fort effet au niveau sécurité car il y avait moins d'accident en zone éteinte qu'en zone éclairée. Les études d'aujourd'hui sont partagées, contrairement à ce que je pensais. Je pense que sur les zones type autoroutes quand c'est éteint ça doit être moins accidentogènes car on fait plus attention par contre dans des agglomérations, a priori, ce n'est pas aussi clair que ça. Donc ça méritera un travail en commission une fois que l'on aura les résultats de la Gendarmerie des différents points et des méthodes d'extinctions, car on a des systèmes de boucle à Salles et je ne suis pas sûr que nous puissions sectoriser. Si on doit travailler là-dessus il faudra peut-être équiper des points de lampadaires solaires pour permettre qu'ils soient autonomes, à d'autres endroits peut-être mettre un ou deux appareils sur une boucle spécifique. Il y a un petit peu de travail à faire mais j'espère qu'on aboutira avant la fin de l'année. Je pense que c'est une très bonne idée, pour pleins de raisons, celles que vous avez nommé et d'autres. A Mios, ils ont accès à toute l'armoire, ils peuvent changer les programmations, les horaires et la sectorisation donc il faudra qu'on regarde de près.

La parole est donnée à Madame Graziella CLICHEROUX :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Malgré toutes les complications qui touchent le monde depuis un certain temps maintenant, et auxquelles nous sommes sensibles, certains points attirent tout de même notre attention. Nous ne voulons pas passer à côté de nos responsabilités auprès de nos concitoyens, c'est pourquoi, pour en revenir à notre ville de Salles, nous avons une question qui concerne nos jeunes. Nous pouvons entendre et constater qu'un malaise entoure le collège de Salles. Des ventes de produits stupéfiants s'y déroulent et touchent directement nos enfants.

A présent que la police municipale est renforcée, comme annoncé, qu'en est-il de la vidéoprotection promise ?

En effet, le parking et l'extérieur du collège mériteraient d'être mieux surveillés, la sécurité de nos enfants mérite toutes nos attentions.

Nos adolescents, en plein développement humain, physique et mental ne doivent pas être abandonnés, ils sont fragiles et ont encore besoin du soutien et de la bienveillance des adultes. Ces adultes que nous sommes et qui nous trouvons de plus en plus souvent en détresse face à la violence qui entoure nos jeunes. Il faut les protéger.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer que comptez-vous faire pour améliorer leur sécurité.

**Pour le Groupe « Salles, l'Avenir Ensemble »**

Perrine Heurtaut, Graziella Clicheroux, Vincent Téchouères, Tristan Pauc, Patrice Joubert

Monsieur le Maire :

Je laisserai le soin à Patrick ou Morgan de compléter mon propos sur ce sujet.

Un malaise entourerait le collège de Salles ? J'en suis le premier surpris puisque ce ne sont pas les informations qui me sont remontées. Je ne sais pas d'où vous tenez vos informations mais si on y constate quelques nuisances sonores et quelques incivilités, nous sommes très loin d'une zone de non droit comme votre question le laisse supposer.

Des trafics de produits stupéfiants, il y en a malheureusement un peu partout et notre commune n'y échappe pas mais, de ce que j'en sais, ce n'est pas dans cette zone que cela se passe. Plusieurs enquêtes sont d'ailleurs en cours et des endroits précis sont bien ciblés. Vous permettrez d'ailleurs que je n'en dise pas plus.

Comme vous, je lis les réseaux sociaux mais je me méfie de ce qui y est rapporté. J'y ai vu des problèmes signalés par les parents dans l'enceinte du collège mais sur tout autre sujet.

Les problématiques que nous rencontrons aux abords du collège avec la gendarmerie et la police municipale, relèvent le plus souvent de l'interventionnisme mal à propos de parents sur des problématiques entre adolescents.

Nous rencontrons également de nombreuses incivilités routières qui sont principalement dues aux familles par une vitesse excessive des véhicules ou des stationnements interdits mais également par les 2 roues des collégiens qui prennent la voie publique pour un lieu de rodéo.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes de stupéfiants mais les différents contrôles inopinés des forces de l'ordre, avec l'appui de chiens, n'ont rien révélé de significatif.

La police municipale et la gendarmerie y font des opérations, conjointes ou non, régulièrement, pour rappeler les règles aux uns et aux autres.

Lier la résolution de supposé trafic de stupéfiant ou des incivilités à la vidéoprotection qui résoudrait tout relève du non-sens et d'une vision populiste et erronée de la chose. Cela ne ferait que déplacer le problème sans rien résoudre.

Les études pour la mise en place de la vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal sont bien en cours et nous nous appuyons sur le mémoire réalisé par Patricia Henkous dans le cadre de sa formation de policière municipale. Je la remercie grandement pour le travail réalisé en lien avec les référents sécurité, locaux et départementaux de la gendarmerie.

Une étude de financement et de subventionnement est en cours mais des arbitrages sur les lieux d'implantation sont encore à faire et seront présentés en Commission. A ce jour le dispositif complet repose sur l'implantation de 10 caméras haute définition positionnées en périphérie des zones habitées. La seule prévue avec une vision 360° sur la zone et qui couvrira le parking du collège se situera au rond-point.

Faire peur ou entretenir les peurs n'est pas dans ma nature et je ne rentrerai donc pas dans la diffusion de ce type de message anxiogène pour les familles. On se doit juste de rester attentifs et de maintenir des contrôles réguliers.

La parole est donnée à Monsieur Patrick ANTIGNY :

La volonté de travailler sur la vidéo protection, ce n'est pas de décider et de commander vite fait bien fait 15 caméras, mais de travailler peut-être avec les agents de police, qui dans le cadre de leur formation, entourés de formateurs compétents, permettent de sortir un rapport. Pour rappel, par exemple, le travail sur la sécurité de la Leyre, était aussi à l'étude en 2021. Dans le cadre du mémoire présenté par le Policier Municipal, Lionel DUPART. Par rapport à la sécurité, il y a un dossier qui m'a été transmis par un ancien élu de la commune, qui envisageait de poser 14 caméras sur 3 lieux, c'est ce qu'on appelle de la vidéo surveillance, pour nous ce sera 10 caméras sur 9 lieux et vous y serez associés dans le cadre des commissions en tant qu'intelligences partagées.

Vous affirmez, concernant la sécurité du collège, qu'il y a des ventes de produits stupéfiants. Quelque part c'est factuel ce que vous dites. En tant qu'élu responsable et en intelligence partagée, je ne comprends pas pourquoi vous ne venez pas devant les autorités qui gèrent la police de la ville, c'est-à-dire en premier lieu le Maire, en deuxième lieu moi-même qui ait la délégation sécurité et en 3<sup>ème</sup> lieu le chef de la Police Municipale. Donc si vous dites « des ventes de produits stupéfiants s'y déroulent », c'est soit que vous avez vu quelque chose, soit vous avez quelqu'un qui vous a porté factuellement un fait. Donc je vous invite à venir vers nous vis-à-vis de ces faits-là. Toutes les affaires qui se passent sur la commune sont régulièrement remontées, on fait preuve de vigilance. Les Policiers Municipaux dans le cadre de la convention qui a été passée le 15 avril 2021 avec les forces de Police, de Gendarmerie et l'État signée par le Procureur de Bordeaux et la Préfète, se voient confier des missions de patrouille, de surveillance des écoles, de quartiers etc... Dernièrement, justement on a eu une remontée, à l'inverse, qui trouvait que la Police municipale tournait un peu trop. Mais elle fait son travail. C'est pour ça qu'ils sont 4 agents et donc systématiquement un binôme de deux qui tourne dans les quartiers. Ils font des contrôles de police (72 au mois de janvier). Par rapport à la moyenne de l'an dernier sur 417 en 9 ou 10 mois, on a doublé quasiment les contrôles. Ils sont hyper actifs là-dessus. La sécurité est prise en charge et on avance sur les dossiers.

Monsieur le Maire :

Ce qui est important aussi, il y a le volet Police, mais il y a aussi le volet prévention. La gendarmerie avec la Police Municipale et le LABO ont mis en place, au mois d'octobre, sur le parking du collège, un travail sur les stupéfiants, sur la conduite en état d'ivresse, la conduite d'un scooter et le respect

de la signalisation routière. Il y a eu aussi des actions avec les pompiers car ils étaient partenaires de l'opération sur comment faire un massage cardiaque, comment intervenir sur un accident. Il y a eu à la fois le côté préventif mais aussi le côté répressif car on a fait des contrôles conjoints avec les gendarmes. Toutefois, ce dernier a très peu puisqu'on avait prévenu la Principale du collège qui a eu la judicieuse idée de le diffuser sur les réseaux sociaux. Maintenant on ne les préviendra plus comme ça personne ne sera au courant. On fait des contrôles réguliers, la Police Municipale y est régulièrement mais globalement les vraies incivilités que l'on a aujourd'hui sont celles de certains parents. Bagarre à l'extérieur des écoles pour des parents qui rentrent dans des discussions avec des adolescents alors qu'ils feraient mieux de les laisser régler leurs problèmes entre eux au lieu d'essayer d'intervenir, problème de sécurité où les gens veulent attendre que l'enfant soit rentré dedans et restent en stationnement interdit, ne circulent pas, prennent les voies de bus à contre sens. La Police Municipale les rappelle à l'ordre de façon ferme assez régulière mais globalement les problèmes qu'on a, sont liés aux familles, aux scooters à cause du bruit et aux rassemblements quand ils sortent des cours. Aujourd'hui, il n'y a pas de remontée d'information de vente de stupéfiant ou de consommation de produit stupéfiant sur cette zone, par contre je vous confirme qu'il y en a sur la commune de Salles, qui sont en cours d'enquête et qui j'espère aboutiront prochainement.

Monsieur Vincent TÉCHOUEYRES :

Dans la sécurité il ne faut pas oublier le travail des associations qui fait un travail remarquable tous les jours pour régler les sujets sans que ce soit coercitif.

Monsieur le Maire :

Oui c'est le principe des éducateurs, on va en parler tout à l'heure en répondant à la question de Matthieu, mais c'est un problème de transmission de valeurs au sein des associations sportives.

La parole est donnée à Monsieur Jean-Matthieu LECOCCQ :

Monsieur le Maire,

Récemment, le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre - Le CODEV, a rendu son avis sur le projet d'aménagement stratégique (le PAS).

Pour rappel, le CODEV permet de construire collectivement des avis et de formuler des propositions aux élu(e)s, au profit du territoire et de ses habitants.

Un de ces avis concerne la jeunesse et le sport, il est noté :

« Besoin important, ressenti tant pour la pratique sportive féminine que masculine, de renforcer l'infrastructure sportive par le développement de nouveaux équipements et la restructuration d'équipements existants, en favorisant la mutualisation, et afin de permettre l'organisation de compétitions officielles. Il s'agit de résorber les déséquilibres territoriaux, en lien avec les dynamiques démographiques à l'œuvre et à venir. »

Afin d'élaborer ces avis, le CODEV fonctionne par commission. Dans ces commissions, nous avons des habitants de Salles qui siègent, et qui font remonter les besoins du territoire.

Je vous livre ci-dessous le retour de la commission de la jeunesse et du sport qui eut lieu le mois dernier :

« Le projet d'aménagement stratégique proposé n'intègre que très peu la Jeunesse et le sport. Les valeurs d'enracinement dans un territoire, la formation, capitales pour la jeunesse, sont inexistantes et laisse à penser que la jeunesse ne représente pas l'avenir du pays Barval. Or, un territoire qui ne mise pas sur sa jeunesse est un territoire en voie d'extinction.

À ce titre, il nous semble impératif et urgent que chaque EPCI (communauté de communes ou d'agglomération) prennent la compétence « sport et jeunesse » afin de prendre le sujet à bras-le-corps. »

Parmi les recommandations et préconisations émises, on notera :

- La Création d'un pôle industriel sur le périmètre du Val de l'Eyre permettant de créer des débouchés pour la jeunesse du Pays Barval.
- La création de nouveaux équipements sportifs

Enfin, je vous livre ici le ressenti du président d'un des plus gros clubs sportifs de notre commune :

« L'orientation et l'intérêt des jeunes de la région sont quasiment nuls. Pas de perspective pour les jeunes.

Il n'est pas concevable de voir des jeunes s'épanouir sans activité sportive. Le sport étant structurant. Il y a un intérêt majeur à participer à une activité sportive. Les élus semblent délaisser le secteur sportif et la jeunesse de demain.

L'éducation sportive permet la gestion des jeunes et les faire entrer dans un cadre.

Manque de structures sur la ville de Salles.

Le Val de l'Eyre devrait être la zone industrielle du Pays Barval. Or, les municipalités ne font rien pour favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire. »

Devant ces inquiétudes, légitimes, quelles sont les actions qui seront mises en place par la majorité à l'encontre de la jeunesse et du sport ?

Des projets coûteux pour la commune ont été actés lors du dernier conseil, aurons-nous encore les moyens d'équiper notre commune des infrastructures nécessaires à son développement (nouveau terrain de rugby, nouveau gymnase...) ?

Monsieur le Maire :

Rappeler l'avis du Conseil de développement (CODEV) du pays Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre (BARVAL) est important car son avis compte et, pour la première fois, le conseil intègre, en plus du collège des professionnels, un collège habitants.

Tu le sais bien Matthieu puisque je t'y avais nommé avant que tu ne doives siéger dans cette enceinte ce qui devenait incompatible. Pour te remplacer, j'ai demandé à Didier Dallet, Président de l'USS qui a accepté et, à la teneur de ta question, je vois bien d'où viennent les interrogations.

Si le Plan d'Aménagement Stratégique (P.A.S) est un document important pour la réalisation du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), l'avis définitif qu'a formulé le CODEV à l'unanimité sur ce document en réunion plénière le 28 février 2022 ne reprend pas du tout les termes de ta question sur de nombreux points.

Voilà l'avis réel du CODEV sur le PAS BARVAL sur le volet jeunesse et sports :

« Il est important que le PAS indique clairement que la jeunesse est l'avenir du pays BARVAL, ce qui ne ressort pas assez dans l'état actuel de la rédaction. L'éventualité du transfert de la compétence jeunesse et sports aux EPCI, ne relève pas du domaine du SCOT. »

Aujourd'hui seule la COBAS a la compétence pour les ALSH au niveau de la jeunesse et la COBAS et le Val de l'Eyre pour les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire à vocation unique.

Si aujourd'hui aucune intercommunalité n'exerce la compétence dans ces domaines importants, c'est essentiellement pour un problème simple de moyens financiers. Le financement des EPCI repose sur une DGF, sur la collecte de la CFE après la suppression de taxe professionnelle et enfin sur la fiscalité additionnelle auprès des ménages. Je vous laisse imaginer la réaction de nos administrés si les impôts communautaires devaient augmenter dans des proportions excessivement importantes pour exercer ces compétences.

Quant aux recommandations pour la création d'un pôle industriel sur le périmètre du val de l'Eyre ou la création de nouveaux équipements sportifs, cela n'apparaît pas dans l'avis. **Je crois qu'il ne faut pas prendre ses rêves pour des réalités.**

J'ai aussi lu que le président de l'USS disait que les municipalités ne font rien pour favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire, il serait bon qu'il se renseigne sur tout ce qui a été fait et qui continue de l'être sur nos zones d'activités de sylvia 21 et d'eyrialis. Il ne le sait certainement pas mais il faut quand même le renseigner sur le fait que l'économie n'est plus une compétence communale mais intercommunale !

Venons-en maintenant aux ressentis du Président de l'USS puisque c'est bien de lui dont il s'agit. Il m'avait d'ailleurs interpellé sur ce sujet et il continue son lobbying avec toi. Ta question va d'ailleurs être l'occasion de lui répondre publiquement et j'espère qu'il écoute bien la retransmission de ce Conseil.

**Comme on dit chez moi, il est temps de remettre les pendules à l'heure !**

S'il est indéniable que l'USS, en plus de faire partie du patrimoine Sallois, est le plus gros club de notre commune, il n'est pas le seul et il est bon de rappeler quelques chiffres et donc de rétablir un peu quelques vérités.

Sur 593 adhérents à l'USS, seuls 193 sont sallois soit 34%. Cela représente 7.2% du nombre total de licenciés sallois.

**Les subventions à l'USS représentent 25% du montant total des subventions** attribuées soit environ 186,53 € par Sallois ou 62,82 € si on prend le nombre d'adhérents avec les ressortissants hors commune. La part restante pour les adhérents Sallois des autres associations représente une moyenne de 43,57 €. On peut légitimement se poser la question de savoir si les Sallois doivent payer pour les habitants des communes voisines qui ne participent pas financièrement à la vie de ce club.

En 2021, en investissement cette fois, sur 648 000 € d'investissement sur les installations sportives, 408 000 € étaient consacrés à la seule USS !!!

### **Je laisse chacun juge de notre peu d'engagement sur ce club !**

Avec 2672 adhérents Sallois sur nos associations et toutes les activités jeunes proposées par le service municipal des sports, par le LABO et par les ALSH, je ne crois pas que la jeunesse et le secteur sportif soient délaissés.

Quant au fait d'affirmer que l'éducation sportive permet de faire entrer les jeunes dans un cadre, je préférerais qu'on parle de transmettre des valeurs, c'est certainement plus cela que les clubs doivent faire.

L'USS, ce n'est pas ce rêve de grandeur pour une équipe première que nous n'aurons jamais la volonté et les moyens de financer qui m'enthousiasme, c'est son école de rugby et son académie avec ses bénévoles qui donnent cette image à l'USS et que nous souhaitons soutenir.

Je sais nos équipements vieillissants et les importants travaux qui vont y être nécessaires notamment sur l'ancien gymnase. L'achat du château ne m'inquiète pas car de nombreuses subventions pourront être levées selon les projets et nous avons besoin de plus de salles pour les associations, de plus de lieux pour nos services et cela nous permettra d'y répondre.

Je sais aussi le besoin de nouvelles surfaces de jeu et d'entraînement pour les licenciés du foot et du rugby et il va falloir y répondre. Au foot, l'étude va démarrer et au rugby, nous essayons d'acquérir le terrain nécessaire.

Le Plan Pluriannuel d'investissement prévoira bien ces travaux et ces nouveaux équipements dans les années à venir pour la vie associative et sportive.

Pour l'USS, je vais le dire clairement, nous ne répondrons pas aux rêves du Président Dallet. Si nous allons nous engager pour une aire de jeu complémentaire, pour la rénovation des vestiaires de l'ancienne piscine, sur la mise aux normes ERP du foyer des joueurs et sur la construction d'un bâtiment d'accueil avec la boutique en lieu et place de la billetterie, il est hors de question de financer, même en partie, la salle de convivialité dont il ne rêve, pas plus que des logements pour des joueurs. **C'est ce que je leur dirai quand je les recevrais prochainement.**

La salle de renforcement musculaire sera bien construite au niveau de l'ancienne piscine mais comportera aussi des locaux pour accueillir le service municipal des sports qui gèrera directement ce nouvel équipement au profit de tous les sportifs sallois.

Un programme déjà ambitieux même si je sais qu'il ne répondra aux rêves de grandeur de quelques-uns.

**Il faut savoir garder les pieds sur terre et travailler pour l'intérêt général, pas pour l'intérêt particulier.**

La parole est donnée à Monsieur Morgan BOUTET :

Monsieur Lecoq, Mesdames et Messieurs les élus,

Je tenais à prendre la parole concernant la question que vous posez Monsieur Lecoq, et vous exposer des éléments de réponses en tant qu'Adjoint à la petite enfance, aux affaires scolaires et à la jeunesse.

Effectivement, vous dressez un tableau un peu sombre et un peu rapide des politiques menées au service de la jeunesse salloise. Face à ce constat, j'aimerais y apporter 3 éléments de réponses :

Tout d'abord, j'ai bien saisi le sens de votre question sur l'aspect plutôt sportif de vos interrogations. Pour autant depuis deux ans, beaucoup de choses ont été mise en place pour les jeunes Sallois au sein de cette délégation. D'une part, une journée de sensibilisation à la sécurité routière à destination des élèves de troisième du collège dont la réussite ne fait aucun doute et qui sera renouvelée cette année et même élargie à d'autres tranches d'âges. S'occuper de la jeunesse c'est aussi à travers la prévention.

D'autre part, une politique ambitieuse au niveau des séjours de vacances et qui sera encore amplifiée cette année. Pour preuve, le séjour ski pendant les vacances de février qui a touché deux fois plus de jeunes que la session précédente. 48 jeunes Sallois dont 75 % ont pu découvrir, pour la première fois le plaisir de la montagne et du ski. Le sport à travers ce séjour au ski c'est aussi et surtout l'ouvrir à des familles qui en ont peut-être jamais eu l'occasion. C'est aussi ça s'investir dans la jeunesse.

Monsieur BROUSTE-LEFIN et Madame DANIEL au sein de ma délégation travaillent avec le service enfance jeunesse à la mise en place d'un CMAJ dont l'objectif est de permettre à notre jeunesse d'avoir un espace d'expression et d'engagement. De plus, Le Labo (Espace Jeunes) est un accueil de loisirs dédié aux jeunes de 11 à 17 ans. C'est un espace de rencontres et d'échanges où les adolescents peuvent découvrir diverses activités de manière encadrée.

Le Labo propose de nombreuses activités culturelles et de loisirs et organise régulièrement des séjours et des sorties, l'occasion de découvrir de nouveaux horizons. Il participe aussi à l'accompagnement des projets des jeunes Sallois. Je salue ici le travail et l'investissement de Pierre AUZAL et Gregory MEGE. Le travail dans l'ombre dont ils font preuve est essentiel au bien-être de nos jeunes. Le Labo est un réel atout de nos actions et une belle vitrine à l'échelle du territoire. Vous voyez Monsieur Lecoq les projets ne manquent pas et nous allons continuer dans ce sens.

Le deuxième point que je voulais aborder avec vous, c'est la question des infrastructures. Effectivement et je partage votre constat, nous arrivons comme Monsieur Le Maire l'avait souligné à une situation de sous-investissement sur la commune. Le sport n'y échappe pas, mais pour autant de nombreux projets ont été portés depuis 2020. La Communauté de communes du Val de l'Eyre, sous l'impulsion de la commune de Salles, va réhabiliter deux écoles sur la commune : L'école Jacques Prévert et celle de Lavignolle, un investissement sans précédent sur un mandat qui permettront une nouvelle fois à nos jeunes de travailler dans de bonnes conditions.

Enfin et j'en terminerai là-dessus. Faire de la jeunesse une priorité c'est oui Monsieur Lecoq agir sur les projets, c'est aussi avec des infrastructures de qualités et nous y travaillons mais c'est aussi et surtout par le travail, l'action et l'engagement de tous nos bénévoles sur le terrain. L'école de Musique, l'école de Foot et de Rugby pour ne citer qu'eux. Voilà les vrais relais de notre action sur

la commune à destination de nos jeunes. Je profite de ces quelques lignes et vous m'en excuserez pour remercier chaleureusement Madame Prévost pour son engagement sans faille, sa fidélité, son intégrité au service du CAS. C'est à travers, ces femmes et ces hommes qui ne comptent pas les mercredis, samedis et dimanches que notre jeunesse peut s'exprimer et s'épanouir.

Monsieur Lecoq, il reste de nombreuses choses à faire au niveau des projets, des infrastructures, mais le constat que vous faites n'est pas exact et aurait nécessité plus de recul et ne reflète pas l'action des agents.

Plus que les jeunes, chaque Sallois a besoin d'infrastructures, d'équipements, de service public de qualité. Nous y travaillons avec humilité et détermination.

Merci de votre écoute.

La parole est donnée à Madame Fabienne PASQUALE :

Le soutien à la jeunesse, comme vient de le dire Morgan, ne concerne pas que le sport. Les projets coûteux qui ont été actés par la commune lors du dernier Conseil Municipal, vont aussi impacter notre jeunesse, puisque pour équilibrer nos jeunes, le sport est important mais la culture peut l'être également et l'achat du château est aussi un moyen d'équiper notre commune d'infrastructures dont elle a besoin, puisque nous en manquons cruellement dans tous les champs d'actions. Pour en revenir au sport, comme l'a dit Bruno, on a quand même un service qui propose des prestations sportives pendant les vacances et tout au long de l'année en s'appuyant sur des dispositifs Départementaux comme l'école municipale des sports, les vacances sportives pour les plus jeunes, Cap 33 pour les grandes vacances pour les familles et les jeunes un peu plus âgés. Ces dispositifs municipaux proposent à notre jeunesse la découverte de sports pour des tarifs modiques et permettent à des familles qui ont très peu de moyens d'inscrire leurs enfants sur des activités sportives sans forcément passer par des associations qui peuvent parfois coûter un peu plus cher au niveau des adhésions, de l'achat de matériel etc... Nos animateurs sportifs interviennent dans les écoles pour assurer aussi des cours de sports de qualité encadrés par des professionnels pour rendre la pratique du sport plus attractive et beaucoup plus variée également. Nos associations font un travail formidable, comme tout le monde l'a dit, donc je ne pense pas que les communes et la nôtre en particulier délaissent la jeunesse et le sport. Les infrastructures sont vieillissantes pour certaines. Tout ce qui a été investi cette année dans les terrains n'a pas pu l'être ailleurs. Le point noir c'est le gymnase, je crois qu'on en est tous conscients. La première étude va commencer cette année parce que ça devient urgent, c'est un projet qui a été reporté à plusieurs reprises et là ça ne peut plus attendre. Cette année on a renforcé la toiture du gymnase parce qu'il pleuvait à l'intérieur et que ça ne pouvait plus attendre. On va continuer à réhabiliter, on va aller dans le sens de la mutualisation car je pense qu'auprès de certaines associations ce n'est pas un message qui est beaucoup passé. Le but du jeu sera d'investir mais d'investir pour tous. Pas seulement pour quelques-uns.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

Fait à Salles, le 14 mars 2022.

Le Secrétaire de séance,

**Pierre BROUSTE-LEFIN**



Le Maire,

**Bruno BUREAU**



Conseil Municipal du 14 mars 2022